



Consulat général de Belgique à

ATTESTATION DE DOMICILE

Le Consulat général de Belgique à _____ confirme que

Nom :

Prénoms :

Né à

le

possède son domicile dans la circonscription consulaire de ce poste depuis le

Il habite jusqu'à ce jour à l'adresse suivante :

Il a habité à l'adresse suivante :

Pour la correspondance, l'intéressé dispose de l'adresse de boîte postale suivante:

Cette attestation consulaire est délivrée uniquement sur base des informations dont le Consulat général dispose à la date reprise ci-dessous et jusqu'à preuve légale du contraire.

Cette attestation est délivrée sous réserve de décisions contraires des cours et tribunaux belges.

Délivrée à _____ le _____